



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Bar-le-Duc, le 16 octobre 2023

Le Préfet de la Meuse

à

Mesdames et Messieurs les présidents  
d'intercommunalités,  
Mesdames et Messieurs les maires,  
Monsieur le Président de l'association des Maires de  
Meuse

**Objet** : Consigne Vigipirate élevé au niveau « **Urgence attentat** »

**PI :**

- Fiche recommandation pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public
- Fiche recommandation drones : règles d'utilisation et mesures de prévention face à un usage malveillant
- Fiche recommandation se protéger contre les attaques au véhicule bélier
- Bulletin d'alerte Vigipirate vendredi 13 octobre 2023
- Guide de bonnes pratiques, vigilance attentats : les bons réflexes

Dans un contexte d'évènements qui se déroulent au Proche-Orient et suite à l'attaque au couteau à caractère terroriste survenue le 13 octobre 2023 dans un lycée à Arras, la posture VIGIPIRATE a été adaptée et l'ensemble du territoire est élevé au niveau « **Urgence attentat** ».

Le retour à ce niveau d'alerte atteste d'un stade de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire et permet d'assurer la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection actuellement déjà active.

Les mesures suivantes ont été étendues à compter du 13 octobre 2023 :

- Restreindre voire interdire les activités aux abords des installations et bâtiments désignés, organes de presse, des lieux de culte, des établissements de santé, médico-sociaux dont les lieux de vaccination, des établissements scolaires – en particulier des écoles confessionnelles – des établissements d'enseignement supérieurs et de recherche, des bâtiments officiels, espaces culturels ;
- Renforcer la surveillance aux abords des installations et des bâtiments désignés, organes de presse, des lieux de culte, des établissements de santé, médico-sociaux dont les lieux de vaccination, des établissements scolaires – en particulier des écoles confessionnelles – des établissements d'enseignement supérieurs et de recherche, des bâtiments officiels, espaces culturels ;

Les mesures suivantes sont renforcées depuis le 13 octobre 2023 :

- Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants, les contrôles de l'accès des personnes à l'entrée des établissements d'enseignement et des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux est maintenu ;
- Renforcer la surveillance et le contrôle, l'effort de vigilance porte sur les rassemblements liés aux manifestations religieuses, politiques, sportives et culturelles propres à la période couverte par la présente posture. Une vigilance accrue, quant à la détention d'armes blanches ou autre objets suspects, sera portée lors des contrôles mis en place aux différents accès de ces rassemblements ;

La mesure suivante est activée depuis le 13 octobre 2023 :

- Renforcer la coordination des services assurant la mission de garde-frontière ;

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) met à la disposition des professionnels ou du grand public **des fiches pratiques accessibles** en ligne : [www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate](http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate)

Cette nouvelle posture « Urgence attentat » doit mobiliser tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme, l'État bien sûr mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens.

Je vous invite vivement à relayer les informations et à sensibiliser vos administrés afin qu'ils s'approprient ces consignes de sécurité dans un contexte de vigilance accrue.

De plus, je vous remercie de bien vouloir informer le Bureau de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture de la Meuse des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de ces consignes de sécurité à l'adresse suivante : [pref-defense-protection-civile@meuse.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@meuse.gouv.fr).

Le Préfet



Xavier DELARUE